



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES CCTP

**DEPOSE/GROS-ŒUVRE/MACONNERIE/MENUISERIE/VMC/CHAUFFAGE
/PEINTURE**

Chantier

BUREAUX POLE INTENDANCE

**LYCEE PAULINE ROLAND // 17 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE //
94550 CHEVILLY-LARUE**

Maître d'Ouvrage

LYCEE PAULINE ROLAND
17, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94550 CHEVILLY-LARUE

Maître d'Œuvre

GO ARCHITECTURE
7, villa Anatole France
93200 SAINT-DENIS
M Laurent de Vallée, architecte

Tél : 09 53 77 18 40
Fax : 01 48 20 21 51
@ : laurentdevallee@goarchitecture.fr

SOMMAIRE

0	GENERALITES	4
0.0	DEFINITION DE L'OPERATION	4
0.1	PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)	4
0.2	CONNAISSANCE DU PROJET	4
0.3	ETENDU DES TRAVAUX	5
0.4	CONTENU DES PRIX	5
0.5	DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES	6
1	PREPARATION DE CHANTIER	7
1.0	INSTALLATION DE CHANTIER	7
1.0.1	AMENAGEMENT DES LOCAUX	7
1.0.2	SANITAIRES	7
1.1	PERIMETRE DE LA ZONE CHANTIER	8
1.1.1	ZONE DE STOCKAGE	8
1.2	PROTECTION DE CHANTIER	8
1.3	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	8
2	DEPOSE/DEMOLITION	10
2.0	CREATION D'UNE OUVERTURE DANS UN MUR PORTEUR EN FACADE	10
2.1	DEPOSE DE BLOC-PORTE	10
2.2	DEPOSE DE CHASSIS VITRES	10
2.3	DEPOSE DE CLOISON	11
2.4	DEPOSE DE MENUISERIE EXTERIEURE	11
2.5	DEPOSE DE REVETEMENT DE SOL EXTERIEUR	11
2.6	REMANIEMENT DES DALLAGES EXTERIEURS	11
2.7	EVACUATION ET MISE EN DECHARGE DES GRAVOIS	12
3	GROS-ŒUVRE/MACONNERIE	13
3.1	REALISATION DU RADIER DE L'EXTENSION METALLIQUE	13
3.2	REALISATION DU CORPS DE DALLAGE	13
3.3	POSE DE POUTRE METALLIQUE EN REPRISE DE CHARGE	14
3.4	REALISATION DE L'EXTENSION EN OSSATURE METALLIQUE	14
3.4.1	OSSATURE METALLIQUE	14
3.4.2	CLOISONS PANNEAU SANDWICH	15
3.5	REALISATION DE COUVERTURE EN BAC ACIER DOUBLE PEAU	15
4	SECOND-ŒUVRE	17
4.1	MISE EN OEUVRE DES CLOISONS MODULAIRES	17
4.2	BARRIERE PHONIQUE	17
4.3	PRIMAIRE D'ACCROCHAGE	17
4.4	ENDUIT DE RAGREAGE	17
4.5	HABILLAGE DU SOL EN PVC	18
4.5.1	MISE EN ŒUVRE D'UN SOL SOUPLE	18
4.6	BARRE DE SEUIL	19
4.7	PLINTHES BOIS A PEINDRE	19
4.7.1	PLINTHES	19
4.8	MISE EN ŒUVRE DES CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE	19

5	MENUISERIE INTERIEURE	20
5.0	SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES	20
5.0.1	NORMES ET REGLEMENTS	20
5.1	DESCRIPTION DES OUVRAGES	20
5.1.1	PORTES VITREES	20
5.1.2	BLOC-PORTE SIMPLE ACTION 1 VANTAIL	20
5.1.3	BLOC-PORTE EXTERIEUR ACIER	20
5.2	QUINCAILLERIE	21
5.2.1	BEQUILLES	21
5.2.2	BUTEES.....	21
5.2.3	SERRURES.....	21
5.2.4	CYLINDRES.....	21
6	VMC/CHAUFFAGE	22
6.0	PRESCRIPTIONS GENERALES	22
6.0.1	NORMES ET REGLEMENTATION.....	22
6.0.2	PLANS D'EXECUTION, ETUDES ET DIMENSIONNEMENT	22
6.1	RESEAU VENTILATION SIMPLE FLUX.....	22
6.2	BOUCHES D'EXTRACTION	23
6.3	CAISSON MOTEUR VMC.....	23
6.4	RADIATEURS ELECTRIQUES.....	23
6.5	RACCORDEMENT RADIATEURS.....	24
7	PEINTURE	25
7.0	GENERALITES	25
7.0.1	NORMES ET D.T.U.	25
7.0.2	REGLES D'EXECUTION GENERALES	26
7.0.3	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	26
7.0.4	QUALITES DES MATERIAUX	26
7.0.5	CONDITIONS DE TEMPERATURE ET D'HYGROMETRIE	27
7.1	TRAVAUX PREPARATOIRES	27
7.1.1	PREPARATIONS DES SUPPORTS	27
7.1.2	ANCIEN FOND VERTICAL	28
7.2	TRAVAUX DE FINITION PEINTURE	28
7.2.1	SUBJECTILE PLATRE MAÇONNERIE ET DERIVES, SUPPORT BOIS, HORIZONTAL	28
7.2.2	PEINTURE SUR MURS A NCIENS PEINTS	28
7.2.3	PEINTURE SUR SUPPORT BOIS.....	29

0 GENERALITES

0.0 DEFINITION DE L'OPERATION

La présente notice a pour but de proposer, en complément des documents graphiques, les solutions d'ensemble traduisant le programme et d'en présenter les dispositions générales techniques envisagées pour la création de bureaux dans le pôle intendance du lycée PAULINE ROLAND – 94550 CHEVILLY-LARUE

Le bâtiment est classé :

Bâtiment recevant du public de **2^{ème} catégorie de type R avec activité de type N.**

L'intervention est prévue pour les vacances de la toussaint 2020.

NOTA : Le présent D.C.E. est sous réserve du retour de la ville de CHEVILLY-LARUE du permis de construire.

0.1 PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

Le marché est prévu en un tout corps d'état.

0.2 CONNAISSANCE DU PROJET

La visite du site est obligatoire.

L'entrepreneur, en remettant son offre, reconnaît avoir pris connaissance du dossier et avoir intégré toutes les spécificités liées au chantier dans son offre.

L'entrepreneur, en remettant son offre, reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation sanitaire **COVID-19** (diffusé par le site de l'OPPBT) et de toutes les mesures de préventions à adopter afin de protéger la santé de l'ensemble de ces compagnons affectés au chantier et des usagers du lycée.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance :

- Des conditions d'accès, tant au site qu'aux locaux concernée,
- De la position et de l'état des ouvrages existants,
- Des diagnostics avant travaux joints au dossier de consultation,
- Des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins,
- Des contraintes d'horaires, des interdictions de nuisance vis à vis des tiers et de dégradations des installations avoisinantes,
- Cette liste n'est pas limitative.

0.3 ETENDU DES TRAVAUX

Les prestations comprises dans le cadre du présent marché (liste non exhaustive) sont les suivantes :

- Création d'une ouverture dans un mur porteur en façade
- Création d'un radier en béton
- Mise en œuvre d'un sas en ossature métallique, cloisons en panneaux sandwichs et couverture en bac acier double peau
- Dépose de menuiseries extérieures et intérieures
- Dépose de cloisons
- Création de cloisons
- Création d'un réseau de VMC simple flux
- Mise en œuvre de cloisons modulaires

Et implicitement :

- L'établissement des études, des plans d'exécution, ..., mis à la charge de l'entrepreneur dans les pièces du marché,
- La fourniture, transport à pied d'œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète des ouvrages à réaliser,
- La mise en œuvre y compris coltinage, montage, descente, ..., de tous les matériaux, matériels, composants et produits de construction nécessaires à la réalisation des travaux,
- Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux,
- La protection des ouvrages jusqu'à la réception,
- Le personnel d'encadrement et la main d'œuvre nécessaires pour la réalisation des travaux dans les temps engagés,
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, ..., des ouvrages en fin de travaux et après réception,
- La mise à jour de tous les plans d'exécution en fin de travaux,
- La remise du Dossier des Ouvrages Exécutés au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique lors de la réception des travaux,
- Tous les autres frais et prestations mêmes non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

0.4 CONTENU DES PRIX

Le présent CCTP a pour objet l'ensemble des prestations des présents corps d'état, l'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art.

Contenu des prix :

- Les études d'exécution (détails d'exécutions et de mise en œuvre, fixation ...),
- Tous les matériels nécessaires à l'exécution des ouvrages (moyen de levage, échafaudage...),
- Implantation des ouvrages,
- L'amenée la fourniture, le stockage des matériaux,
- Tous les réglages et mise au point éventuels,
- Tous les essais et contrôles en cours et en fin de chantier.

L'entreprise est réputée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui seront parfaitement connus :

Le dossier d'appel d'offres dans son intégralité ;

Le site et les sujétions propres ;

Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public ;

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;

L'arrêté de la déclaration de travaux et l'ensemble des avis techniques émis.

Elle devra signaler toutes erreurs ou omissions éventuelles, car elle ne pourra prétendre que celles-ci fassent l'objet d'une suspension de travaux ou d'une demande de supplément de prix.

Toutes les précisions mentionnées sur les pièces graphiques, non décrites dans le C.C.T.P. sont dues par l'entreprise du présent corps d'état. Au cas où la concordance entre deux ou plusieurs documents peut donner lieu à interprétation, l'appréciation en revient d'autorité au Maître d'œuvre d'exécution. D'une façon générale, la solution retenue sera celle conduisant à la prestation la plus complète et la meilleure qualité. Devront être exécutés comme étant dans le prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de la profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet des ouvrages et permettant une utilisation satisfaisante dans le cadre de l'ensemble de l'opération.

L'attention de l'entreprise du présent corps d'état est attirée sur le fait qu'un Coordinateur Sécurité Santé est désigné par le Maître d'Ouvrage et que toutes ses demandes sont à prendre en compte dans le cadre de son Marché forfaitaire.

0.5 DOSSIER D'EXECUTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra remettre à la Maitrise d'œuvre après Opérations Préalables à la Réception mais avec réunion en réception des toitures de la dernière zone, le dossier des ouvrages exécutés DOE :

Nombre d'exemplaires :

- 3 exemplaires sous format papier.
- 3 exemplaires sous format informatique PDF et compatible avec AUTOCAD sur support de type clé USB.

Le dossier devra comprendre :

- Les notes de calcul.
- Les fiches produits et certificats.
- Les plans des ouvrages exécutés ? plan d'implantation, détails et schémas.
- Les PV le cas échéant.
- Dossier Technique contenant les fiches techniques des éléments avec les références associées.
- Tout document établi en phase préparatoire et d'exécution ayant exigé l'établissement d'un

VISA.

- Les fiches de sécurité.
- Les fiches d'autocontrôle de l'Entreprise.
- Le ou les manuel(s) utilisateur(s).
- Le ou les manuel(s) de maintenance(s) : vérifier que la périodicité est bien précisée pour les éléments à remplacer ainsi que leurs références et caractéristiques.
- Les spécifications fonctionnelles.
- Liste non exhaustive.

1 PREPARATION DE CHANTIER

Les études et la préparation du chantier démarrent dès réception par l'entrepreneur de son acte d'engagement ou de son ordre de service.

1.0 INSTALLATION DE CHANTIER

1.0.1 AMENAGEMENT DES LOCAUX

L'ensemble des locaux de base-vie seront mis à disposition par la Maîtrise d'Ouvrage (2 salles pour les vestiaires, le réfectoire et bureau de chantier). L'Entrepreneur titulaire du présent marché doit la fourniture du mobilier nécessaire à l'installation de la base-vie dans ces locaux.

Un état des lieux d'entrée et de sortie de ces salles devra être établi à la charge de l'Entrepreneur. Un exemplaire du Procès-Verbal d'entrée et de sortie devra être remis à la Maîtrise d'Ouvrage et une copie devra être transmise à la Maîtrise d'Œuvre.

Au vu de la nature du local mis à disposition, le seul point de chauffe qui pourra être mis en place sera un four de type micro-onde. Les fours à résistance électrique, plaques chauffante, réchaud, ou tout équipement utilisant le gaz sont proscrits.

L'Entrepreneur est également en charge, et ce pendant toute la durée du chantier, de l'entretien, du nettoyage et de la fourniture et mise à disposition des consommables nécessaire à l'utilisation des locaux.

Il devra également la fourniture et pose de l'ensemble des protections provisoires de l'ensemble des sols et peintures. Ces protections provisoires devront être adaptées à la nature des revêtements et en permettre leur conservation.

Dans le cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, le Maître d'Œuvre et/ou le Maître d'Ouvrage pourra à tout moment faire procéder par l'entreprise de l'opération ou par une entreprise extérieure de son choix, au nettoyage ; les frais en seront supportés par l'entrepreneur.

1.0.2 SANITAIRES

Un local sanitaire sera mis à disposition par la Maîtrise d'Ouvrage. Un état des lieux d'entrée et de sortie de ce local devra être établi à la charge de l'Entrepreneur avec un reportage photographique remis avant l'installation de chantier et en la présence d'un représentant de la Maîtrise d'Ouvrage. Un exemplaire du Procès-Verbal d'entrée et de sortie devra être remis à la Maîtrise d'Ouvrage et une copie devra être transmise à la Maîtrise d'Œuvre.

L'Entrepreneur est également en charge, et ce pendant toute la durée du chantier, de l'entretien, du nettoyage et de la fourniture et mise à disposition des consommables nécessaire à l'utilisation de ce local.

Dans le cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, le Maître d'Œuvre et/ou le Maître d'Ouvrage pourra à tout moment faire procéder par l'entreprise de l'opération ou par une entreprise extérieure de son choix, au nettoyage ; les frais en seront supportés par l'entrepreneur

1.1 PERIMETRE DE LA ZONE CHANTIER

L'entreprise doit, pendant toute la durée du chantier, l'ensemble des signalétiques et balisages nécessaires du chantier et que pourront lui demander le coordonnateur SPS, le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage pour garantir la sécurité des compagnons et des tiers.

Cette prestation comprend notamment :

- La signalétique des règles sanitaires pour limiter la propagation du COVID-19
- La signalétique d'accès aux locaux base vie et salle de réunions,
- La signalétique d'accès aux sanitaires accessibles aux personnels de chantier,
- La signalétique des circulations horizontales et vestiaires accessibles aux personnels de chantier et/ou interdits aux mêmes personnels,
- La signalisation d'interdiction de fumer dans les locaux,
- La signalétique d'interdiction d'accès au chantier par le public,
- Le balisage des circulations en fonction du phasage,
- L'ensemble de la signalétique devra régulièrement être maintenue en état.

1.1.1 ZONE DE STOCKAGE

Le titulaire du marché doit l'installation de la zone de stockage suffisamment dimensionnée pour l'ensemble des corps d'état.

La prestation comprend :

- Le balisage et panneautage de la zone.
- La fourniture et mise en œuvre des clôtures de type HERAS sur plots et maintenues jointivement.
- L'ensemble devra être fermé à clé.
- Le nettoyage régulier de la zone

1.2 PROTECTION DE CHANTIER

L'entrepreneur doit maintenir le chantier et ses abords dans un état de propreté satisfaisant de façon quotidienne tout au long du chantier. Cela consiste (liste non exhaustive) :

- A protéger et bâcher la zone de travaux, compris les abords
- A nettoyer les zones de travaux quotidiennement
- Repli du matériel type outillage, etc ...
- Balayage et aspiration des poussières et gravats
- Emballages et autres déchets conditionnés directement
- Locaux du personnel maintenus en état de propreté permanent

Conditions particulières :

- Lorsque les remarques concernant la mauvaise tenue / état de saleté du chantier ne sont pas levées d'une réunion à l'autre des pénalités sont appliqués.

1.3 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

L'entreprise doit un nettoyage du chantier quotidien ainsi que des abords :

- Accès aux salles pour le chantier,
- Zone de stockage matériaux de chantier,
- Autres...

Le maître d'ouvrage fera intervenir aux frais du ou des titulaire(s) du marché une entreprise de nettoyage dans le cas où il n'aurait pas obtenu satisfaction. Tous les locaux devront être livrés dans un état de propreté impeccable pour la réception. Un "dégrossissage" sera effectué avant les pré-réceptions.

A l'achèvement de ses travaux :

L'Entrepreneur effectuera tous les nettoyages nécessaires (vitrierie, carrelages, appareils sanitaires, robinetterie, revêtements sols minces, appareils électriques, menuiseries extérieures, VR aux 2 faces, etc.).

Les nettoyages devront faire disparaître toutes les tâches de peinture, enduit mastic, huile, ciment, ainsi que les projections de mortier, le plâtre, etc.

Les produits employés (solvants, décapants, etc.) et les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage) devront être compatibles avec les matériaux nettoyés, afin de ne provoquer aucune altération des matières ou de leur état de surface (poli, brillant)

A la prise de possession des locaux :

L'Entrepreneur réalisera un nettoyage de finition pour une livraison sans poussière.

Le titulaire du présent lot doit le repliement de l'ensemble des installations de chantier en fin de chantier. Cette intervention comprend le nettoyage final et la remise en état de l'ensemble des zones d'intervention (y compris zones d'installation fixe).

2 DEPOSE/DEMOLITION

Le mode de réalisation est laissé au libre choix de l'Entreprise dans la mesure où seront respectées toutes les règles de sécurité en vigueur, sans bouleverser les ouvrages structurels existants ou de second-œuvre conservé.

2.0 CREATION D'UNE OUVERTURE DANS UN MUR PORTEUR EN FACADE

Réalisation d'une ouverture dans mur porteur en façade situé dans le bureau d'intendance existant, comprenant :

- Percement du mur et passage de braies pour mise en place d'un étaieement, selon dimensions suivantes : 100 cm de largeur par 220 cm de hauteur (1 UP)
- Compris semelle de répartition et dépose de l'ensemble en fin de chantier
- L'ouverture du mur aux côtes spécifiées.
- L'évacuation des gravois et le retrait à la décharge
- La finition en béton, armé si besoin en était.
- La reprise des sols et murs pour mise à niveau
- La remise en état des surfaces, nettoyage et toutes sujétions.

Précision :

L'ouverture dans le mur nécessitera la reprise des charges des niveaux supérieurs. Cette reprise de charges sera réalisée au moyen de d'une poutre HEA100.

Localisation :

- Salle 3.A.3 Intendance

2.1 DEPOSE DE BLOC-PORTE

- Dépose de bloc-porte d'une largeur de passage de 80cm, compris bâtis, vantaux et chants plats intégrés aux cloisons ;
- Recharges et réparations (enduit et peinture) comprises de tout élément abimé ;

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

2.2 DEPOSE DE CHASSIS VITRES

- Dépose de châssis vitrés 160 cm de largeur avec encadrement ;
- Recharges et réparation comprises (enduit et peinture) de tout élément abimé.

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

2.3 DEPOSE DE CLOISON

- Démolition de cloison de toute nature (placo, brique, carreau de plâtre...) sur toute la hauteur
- Compris dépose des revêtements associés
- Protection des ouvrages adjacents
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration, toutes reprises d'enduit et peinture seront à la charge de l'entrepreneur
- Evacuation aux décharges agréées suivant tris

Localisation :

- Salle 3.A.5 secrétariat intendance

2.4 DEPOSE DE MENUISERIE EXTERIEURE

- Dépose de menuiserie extérieure : porte-fenêtre, imposte et meneau, comprenant de manière non exhaustive :
 - L'ensemble des protections nécessaires des existants
 - La dépose de la menuiserie existante compris dormant et tous les ouvrages associés
 - Tout coupement et/ou descellement, sciage et/ou démolition d'ouvrages nécessaires et bouchements, avec toutes les protections et reprises.

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

2.5 DEPOSE DE REVETEMENT DE SOL EXTERIEUR

- Dépose de revêtement de sol extérieur dans l'emprise retenue pour l'extension métallique du bâtiment, au droit de la porte-fenêtre (5 m²) selon plan architecte par sciage et fouille à la pelle jusqu'à l'arase désirée ;
- Réalisation d'une couche de forme de 20 cm puis du dallage de 15 cm (35 cm d'épaisseur déposé au total) ;
- Purge éventuelle des poches de sol médiocres ;
- Compactage soigné du fond de forme selon les règles de l'art.

Localisation :

- Espace extérieur devant la salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

2.6 REMANIEMENT DES DALLAGES EXTERIEURS

L'entreprise devra la dépose/repose des pavés de dalles extérieurs selon emprise de la nouvelle extension afin d'assurer un nouveau cheminement depuis la porte du SAS (se référer au plan architecte).

Localisation :

- Espace extérieur devant la salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

2.7 EVACUATION ET MISE EN DECHARGE DES GRAVOIS

Les gravois et déchets issus de la démolition ainsi que des travaux de l'ensemble des corps d'état seront enlevés du chantier par l'Entrepreneur au fur et à mesure des travaux. Les travaux comprennent :

- Le conditionnement quotidien des gravats (pour maintenir le chantier propre et sans risque) ;
- Le tri sélectif de l'ensemble des gravats et des déchets dans des zones de regroupement ;
- Le coltinage de ces derniers ;
- L'évacuation de l'ensemble des gravats et des déchets compris le chargement, le transport, la mise en décharge, le traitement, enfouissement, destruction ou recyclage par des organismes agréés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- La transmission des bordereaux de suivi pour chaque type de déchets (DOE).

Conditions particulières :

- Les gravois en attente d'enlèvement seront stockés dans une aire prévue à cet effet dans l'emprise du lycée ou dans des bennes sur la voie publique ;
- Lorsque l'entrepreneur utilise des bennes, toutes les démarches administratives et frais de voirie sont réputées comprises dans son offre et à sa charge.

Localisation :

- Pour l'ensemble des gravois du chantier.

3 GROS-ŒUVRE/MACONNERIE

3.1 REALISATION DU RADIER DE L'EXTENSION METALLIQUE

Se référer au rapport d'étude structure ouverture de mur réalisé par le bureau Védia Ingénierie.

Un dallage devra être réalisé sur le palier d'accès nouvellement créé pour relier les deux zones du bâtiment.

Les caractéristiques du dallage dimensionné sont les suivantes :

- Dallage armé

- Épaisseur : 0.15 m
- Ferrailage : 1 nappe de TS ST10 inférieure + 1 nappe de TS ST10 supérieure
- Enrobage haut : 0.03 m
- Enrobage bas : 0.03 m

- Caractéristiques du béton

- Fc28 : 25.00 MPa
- Ebi : 32164 MPa
- Ebv : 10819 MPa
- Masse volumique : 2.50 T / m³

- Interface sous dallage

- Couche de glissement (Film Polyane)

- Caractéristiques de l'acier

- FeL : 500 MPa

- Fissuration

- Type : Peu préjudiciable

La réalisation du radier comprendra :

- réalisation de la couche de forme par mise en place d'une couche constituée par une grave naturelle inerte, épaisseur 20 cm,
- compactage soigné,
- pose d'un polyane, épaisseur 200 microns, avec recouvrement des lés de 60 cm de largeur minimum,

Localisation :

- Espace extérieur devant la salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

3.2 REALISATION DU CORPS DE DALLAGE

- réalisation du corps de dallage en béton C25/C30, épaisseur minimale de 30cm, armatures treilles soudées et barres HA, y compris profilés spéciaux pour façon de joint de construction à encombrement

Localisation :

- Espace extérieur devant la salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

3.3 POSE DE POUTRE METALLIQUE EN REPRISE DE CHARGE

Se référer au rapport d'étude structure ouverture de mur réalisé par le bureau Védia Ingénierie.

La réalisation de l'ouverture de 100^Lx220^H cm dans le mur en béton au RDC engendre la mise en place d'un élément de renfort, ce mur ayant un rôle porteur.

Les caractéristiques du profilé déterminé sont les suivantes :

Réf. ouverture	Conditions aux appuis	Longueur totale (m) des profilés*
Voile béton	Poutre HEA100 Appuis par empochement de 100 _{Larg} x150 _{Haut} x100 _{Prof} mm,	1,20 m (1 + 2*0,1)

*Toutes les longueurs devront être prises par l'entreprise avant travaux.

Le choix du profilé métallique de renfort s'est porté sur une poutre de type HEA 100. Elle sera placée sous le voile et appuyée par empochement aux extrémités.

Localisation :

- Salle 3.A.3 Intendance

3.4 REALISATION DE L'EXTENSION EN OSSATURE METALLIQUE

Réalisation d'une extension – sas d'entrée – en ossature métallique composée de 6 poteaux, 5 traverses, profilé 100x100 mm et pièces diverses servant de supports de bardage double peau, des menuiseries extérieures, etc. Hauteur = 3.50 m (niveau acrotère). Remontée acrotère environ 25cm. Mise en œuvre d'une couverture en aluminium en finition.

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des documents DTU 82, Constructions Métalliques concernant les Bâtiments, Règles Neige & Vent. La qualité des métaux, leur provenance, le contrôle et la Réception correspondant aux Normes Françaises.

3.4.1 OSSATURE METALLIQUE

Fourniture et mise en œuvre de l'ossature porteuse réalisée en profilés de commerce creux y compris tous systèmes de fixation et d'ancrage en pied. Le calage des différents ouvrages est à la charge du présent lot, y compris tous éléments de fixation et de liaisonnement entre éléments de cette ossature : Platinas, goussets, boulonnerie, soudure, etc.

- Matériau acier galvanisé
- Réaction au feu : M0
- Renforcement au droit du chéneau,
- Chevêtres pour passage des gaines de climatisation et de VMC,
- Renforts pour la mise en place de réseaux intérieurs (gaines ventilation, chemin de câbles, etc.)
- Traverses pour la mise en place du bardage
- Poteaux verticaux pour support des plateaux de bardages y compris toutes sujétions de débords et retraits
- Encadrements portes extérieures métalliques
- Ossature des bardages en panneau composite (En parties courantes verticales, en plafond extérieur, en habillages bandeaux, en débords de charpente pour les bandeaux de façades, etc.).

Hauteur = 3 m (niveau acrotère). Remontée acrotère de 25cm. L'écoulement des eaux de pluie sera repris via une pissette.

3.4.2 CLOISONS PANNEAU SANDWICH

Mise en œuvre d'une cloison en panneau sandwich tôle lisse sur 2 faces, elle aura les caractéristiques techniques suivantes :

- Epaisseur : 150 mm
- Ame : laine de roche épaisseur 100 mm ; résistance thermique = 3.75
- Réaction au feu : M0
- Revêtement : acier galvanisé prélaqué
- Aspect : lisse

Mise en œuvre de panneaux d'habillage verticaux double faces Epoxy en aluminium laqué 25 mm sur poteaux de l'ossature métallique en finition. Ils comprendront un pare vapeur et un pare pluie, compris toute suggestion de montage.

- Revêtement : acier galvanisé prélaqué
- Aspect : lisse
- Finition face extérieure : laqué teinte se rapprochant du RAL 7016 dans la gamme du fabricant
- Finition face intérieure : Teinte à valider avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fournisseur

Compris accessoires, quincaillerie et toutes suggestions de mises en œuvre.

3.5 REALISATION DE COUVERTURE EN BAC ACIER DOUBLE PEAU

Fourniture et pose de plaques de couverture en tôle d'acier nervuré, épaisseur 150m, galvanisé, pré laqué en continu sur la face extérieure suivant norme NF P 34-301 (classe d'aciers S : 350 GD), épaisseur 0,75mm, profils adaptés à celui de la portée (2,50 m maxi). Avec revêtement régulateur de condensation en face intérieure, type HAIRCOTHERM TYPE 300 (absorption totale d'eau : 600 g/m² (+/-10%) ou techniquement équivalent. Fixation par vis auto - taraudeuses, (résistance caractéristique des fixations suivant norme XP 30-314P) suivant norme NF P 34-205-1. L'entreprise devra prendre en compte toutes les pièces de raccordement entre les différents types et modes de poses.

Mise en œuvre d'une couverture de type double peau sur ossature métallique de l'extension, comprenant du bas vers le haut :

- L'écoulement des eaux de pluie sera repris via un chéneau - longueur 296 cm, et une pissette. Mise en œuvre d'une couvertine en aluminium en finition.
- Sur la face extérieure prélaquée : teinte se rapprochant du RAL 7016 dans la gamme du fabricant
- Traitement par galvanisation par trempage ou procédé électrolytique
- Finition : Sous-face prélaquée, perforée et surface galvanisée
- Épaisseur : 0,75 mm
- En fond de bac, isolation par panneau laine de roche épaisseur 150 mm avec des fibres orientées d'une densité très élevée, incombustible, réaction au feu : M0
- Pare-vapeur (film de teinte noire et voile de verre)
- Bac en acier galvanisé nervuré prélaqué une face du type Authentique 2.500.58 T de chez ARVAL ou équivalent, selon norme NF P 34.301
- Mise en œuvre sur pannes métallique et échantignolles en acier galvanisé, fourniture et pose au présent lot

Teinte à valider avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fournisseur.

- Traitement : Galvanisation par trempage ou procédé électrolytique
- Finition : Sous-face prélaquée et surface galvanisée
- Epaisseur : 0.75 mm
- Mise en œuvre : conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 40.35
- Principe de recouvrement conforme à la norme NF P 30.304.
- Compléments d'étanchéité transversaux à la demande
- L'ensemble compris tous accessoires de fixations, crochets, cavaliers, rondelles d'étanchéité, rondelles cuvettes, écrous et capuchons de protection, sujétions de découpes, chutes, déchets, tous détails de finition, découpes à la demande
- Pente : 10%

4 SECOND-ŒUVRE

4.1 MISE EN OEUVRE DES CLOISONS MODULAIRES

Les cloisonnements seront modulaires avec double vitrage sur allège de la marque KTY ou techniquement équivalent à bords carrés avec traitement acoustique :

Ossature en aluminium à bord carré de toute hauteur bord à bord, avec isolant minéral en laine de verre classée A1 entre les panneaux de particules de bois non ignifugés revêtus sur chaque face d'un papier mélaminé.

Finition sans couvre joint sur l'ensemble de la surface.

- Épaisseur de la laine de verre : 0,45 mm
- Masse volumique nominale de la laine de verre : 15kg/m³

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

4.2 BARRIERE PHONIQUE

Mise en place de barrière phonique Acoustimass ou techniquement équivalent en partie supérieure des cloisons
La couleur des panneaux sera validée avec la maîtrise d'ouvrage sur présentation de fiches produits.

Épaisseur : 82 mm

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

4.3 PRIMAIRE D'ACCROCHAGE

Réalisation d'une primaire d'accrochage

- Les sols seront livrés balayés à l'entrepreneur. Celui-ci devra avant toute exécution des travaux, les nettoyer, les préparer, les gratter, de manière à faire disparaître tout produit étranger.
 - Avant de commencer la pose des matériaux, l'entrepreneur devra s'assurer de la parfaite siccité du support, ciment ou sous-couche. (Teneur en humidité n'excédant pas 3 % de la masse sèche déterminée en étuve ventilée à 70° C). Il devra produire les résultats des mesures d'humidité dans le support.
- Au cas où en certains endroits, le séchage du sol serait imparfait, l'entrepreneur devra appliquer, avant collage du revêtement, les couches nécessaires d'hydrofuge pour assurer un parfait isolement.
- Il est entendu que cette mesure ne sera prise que pour les surfaces de faible importance et résultant de scellement ou raccords locaux dans des pièces ou l'ensemble présentera la siccité nécessaire.

Localisation :

- SAS

4.4 ENDUIT DE RAGREAGE

- La nouvelle dalle sera revêtue d'une application d'enduit de ragréage soigneusement lissé, permettant un collage des matériaux

Mise en œuvre d'un ragréage fibré de type Weber.niv dur de chez Weber ou techniquement équivalent

- ragréage de toutes surfaces concernées par les reprises et cité dans l'article maçonnerie.

Epaisseur mini : 3 mm

Epaisseur maxi : 10 mm

Ragréage bénéficiant d'un avis technique.

- Les colles seront adaptées au matériau utilisé, suivant spécifications du fabricant.
- Le raccordement au mur sous les plinthes.
- Tous les découpages nécessaires autour des tuyauteries, appareils ou colonne seront exécutés d'une façon parfaite.
- Après terminaison du travail, le revêtement sera livré propre. Les déchets de coupe ou autres détritres seront enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

Localisation :

- SAS

4.5 HABILLAGE DU SOL EN PVC

4.5.1 MISE EN ŒUVRE D'UN SOL SOUPLE

4.5.1.1 Limite de prestation

L'entrepreneur devra remettre avec sa proposition la description détaillée des revêtements qu'il compte utiliser ainsi que les caractéristiques de leur mise en œuvre et la référence d'agrément du C.S.T.B.

Pour les revêtements de sols définis ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur ne pourra faire agréer par le Maître d'œuvre que les revêtements de sols qui seront au moins équivalents en qualité, épaisseur, composition, dureté, facilité d'entretien, affaiblissement acoustique, etc.... et dont le classement U.P.E.C. sera au moins équivalent.

Le coloris sera choisi sur place et devra se rapprocher au maximum du sol souple PVC existant selon nuancier du fournisseur.

4.5.1.2 Protection des ouvrages

L'entreprise devra assurer la protection de tous ses ouvrages tant horizontaux que verticaux, jusqu'à l'achèvement des travaux de tous les corps d'état. Elle restera seule responsable de tous les dégâts dont pourraient souffrir les revêtements du fait d'une protection insuffisante et devra remplacer à ses frais, tous les éléments endommagés ou simplement rayés.

4.5.1.3 Sol souple

Fourniture et pose de revêtement de sol souple PVC, de type GERFLOR ou techniquement équivalent, en rouleau de 2.00 m de largeur. Traitement fongistatique et bactériostatique dans toute l'épaisseur. Traitement de surface polyuréthane.

Les colles employées seront d'un type agréé par le fabricant et bénéficieront d'un avis technique.

Revêtement de sol souple PVC dito existant de type MIPOLAN AFFINITY GERFLOR ou équivalent, couleur se rapprochant du sol souple PVC en place

Pose sur sous couche mousse - indice de correction acoustique 17 dB -

Classement U3 P3 E3 C2

Réaction au feu M3

Les colles employées seront d'un type agréé par le fabricant et bénéficieront d'un avis technique.

NOTA : Les joints seront soudés à chaud et il sera réalisé une étanchéité en rives sous plinthes (classement E3).

Joint à réaliser pour jonction avec sol souple conservé (couloirs).

Localisation :

- SAS

4.6 BARRE DE SEUIL

Fourniture et pose de barres de seuil pour le SAS créé, profilé métallique de type Gradus ou équivalent, aluminium naturel, pour continuité et jonction parfaite des différents sols

Localisation :

- SAS

4.7 PLINTHES BOIS A PEINDRE

4.7.1 PLINTHES

Pose de plinthe droite de 100 mm ht, en sapin du Nord traité, avec chant supérieur droit. Les plinthes seront assemblées par coupes d'onglets y compris toutes coupes, ajustages au sol et fixations suivant supports. Les chutes inférieures à 0.50 ml ne sont pas admises sur un même panneau. Les chants vus au droit des bâtis seront particulièrement soignés. Rebouchage des trous de vis.

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport, sur le complément de cloison créée

4.8 MISE EN ŒUVRE DES CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE

Constitution :

- profils d'ossature en acier galvanisé avec rails haut et bas, et montants,
- 1 ou 2 plaques de plâtre sur chaque parement, épaisseur et type selon cloison,
- renforts au droit des appareils sanitaires et des corps de chauffe,
- protection en pied par feutre bitumé, polyane de 100 microns ou U plastiques et ossature galvanisé Z275 dans les pièces humides et les pièces recevant une chape.

Mise en œuvre :

- implantation, fixation de l'ossature sur la maçonnerie et les huisseries,
- pose et fixation des plaques à joints alternés, coupes, entailles, réservations pour les corps d'état d'équipement,
- calicotage et ratissage des joints.

Y compris : - Echafaudage éventuel et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et du D.T.U. n° 25.41.

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

5 MENUISERIE INTERIEURE

5.0 SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET PRESCRIPTIONS GENERALES

5.0.1 NORMES ET REGLEMENTS

Tous les travaux seront conformes dans leur intégralité aux DTU, normes, règles de calculs, avis techniques, législation, sécurité, protection de la santé et recommandations diverses.

Les ouvrages exécutés, ainsi que la mise en œuvre de ses matériaux, doivent être conformes et tenir compte des normes et règlements en vigueur.

5.1 DESCRIPTION DES OUVRAGES

5.1.1 PORTES VITREES

De la marque KTY avec ossature carrée ou techniquement équivalent

Mise en œuvre de portes vitrées (x4), 1 UP passage libre 900mm (1020 X 2040) cadre aluminium ép 57mm

Localisation :

- Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport

5.1.2 BLOC-PORTE SIMPLE ACTION 1 VANTAIL

Fourniture et pose d'un bloc-porte simple, CF ½ H, action à 1 vantail constitué comme suit :

• DIMENSION :

- 1 UP, passage libre 900 mm (1020 x 2040) –

• COMPOSITION :

- Huisserie en bois de chêne de 80 (mini) jusqu'à 240 x 58 mm –
- 1 vantail en âme pleine d'épaisseur de 56 mm -
- Joints intumescents posés usine -

• FINITION :

- 2 faces en fibre prépeinte -

• FERRAGE :

- 4 paumelles de 160 80 mm –
- Fourniture et pose d'un ferme-porte en applique de type 052481-TS90-Impulse de chez DORMA ou techniquement équivalent
- Fourniture et pose de serrures et cylindres. Les cylindres et serrures devront être intégrés dans l'organigramme de l'établissement. Les clés seront munies d'une étiquette inaltérable portant la désignation du local desservi.

5.1.3 BLOC-PORTE EXTERIEUR ACIER

Bloc-porte métallique extérieure isolé à 1 vantail, coupe-feu ½ H, comprenant :

Dimension :

- 1 UP, passage libre 900 mm (1020 x 2040)

Dormant avec :

- un bâti dormant 3 faces avec seuil en profil spécial en acier électro-zingué, à double feuillure et joint à lèvres, et pattes à scellement

Ouvrant avec :

- un cadre rigide et 2 parements en tôle électro-zinguée assemblés par rivetage et vissage
- une âme coupe-feu en matériaux M0 - 3 ou 4 paumelles spéciales vissées sur le panneau et soudées sur le dormant
- renfort pour dispositif de ferme porte et pour sélecteur de fermeture

Ferrage avec :

- serrure 3 points, à 1/2 tour et pêne dormant pour cylindre profilé type européen avec bouton moleté côté intérieur fournis avec trois clés (sur organigramme général)
- ensemble plaques et béquilles en aluminium laqué aux deux faces sur chaque vantail
- crémone à poignée rotative en applique sur le vantail semi-fixe pour les portes à 2 vantaux
- ferme porte hydraulique à crémaillère avec bras à glissière anti-vandalisme, de force adaptée au poids de l'ouvrant, avec sélecteur de vantail pour les portes à 2 vantaux
- butoir de porte extérieur pour chaque vantail

Marque Ninz ou techniquement équivalent

L'ensemble sera livré avec une finition galvanisée thermolaquée (teinte RAL au choix de l'architecte).

Localisation :

- SAS

5.2 Quincaillerie

5.2.1 BEQUILLES

Fourniture et pose de béquilles réf. 07227 de chez LA QUINCAILLERIE ou techniquement équivalent avec rosaces deux faces béquilles + rosace 2 faces cylindre et toutes fixations. L'ensemble en laiton chromé mat.

Localisation :

- SAS
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

5.2.2 BUTEES

Fourniture et pose de butée de porte en inox avec anneau caoutchouc type modèle E498 de chez HOPPE ou techniquement équivalent.

Localisation :

- SAS et extérieur
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

5.2.3 SERRURES

Serrures à larder pour cylindre à pêne dormant de la marque VACHETTE ou techniquement équivalent. La serrure bénéficiera d'une garantie de 10 ans et sera certifiée NF.

Localisation :

- SAS
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

5.2.4 CYLINDRES

Cylindre européen de la marque VACHETTE ou équivalent.

Localisation :

- SAS
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

6 VMC/CHAUFFAGE

6.0 PRESCRIPTIONS GENERALES

6.0.1 NORMES ET REGLEMENTATION

L'Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement sera strictement respecté dans le cadre du présent lot, ainsi que les prescriptions relatives au présent CCTP. Pour ce faire, le titulaire du présent lot sera réputé connaître toutes les données du présent dossier. Toutes les précautions seront prises pour éviter les transmissions de vibrations et de bruits. D'une manière générale, les caractéristiques phoniques des installations, seront étudiées et réalisées de manière à ne pas engendrer de niveaux sonores supérieurs à 30dB(A).

Conditions de mise en œuvre :

Les prix proposés comprendront tous percements, bouchements, calfeutrements, scellements, raccords.

Les traversées de paroi se feront obligatoirement par fourreaux.

Selon le type et la nature de la paroi, ces traversées seront à réaliser selon prescriptions des DTU.

Les fourreaux nécessaires aux traversées de paroi seront toujours à fournir par le présent lot.

Dans tous les cas où une isolation phonique est nécessaire, l'entrepreneur du présent lot devra effectuer un bourrage entre le tuyau et le fourreau avec un matériau adapté, dans les conditions voulues pour obtenir l'isolement phonique imposé.

6.0.2 PLANS D'EXECUTION, ETUDES ET DIMENSIONNEMENT

La vitesse de l'air dans les gaines sera de 3m/s.

Les études et dimensionnement des gaines, de la grille de rejet d'air en façade du sas ainsi que le tracé exact du cheminement pour implantation des réservations est à la charge du titulaire du marché selon les demandes de l'architecte.

6.1 RESEAU VENTILATION SIMPLE FLUX

Fourniture et pose d'un réseau de gaines d'aspiration et de rejet comprenant :

- Gains en partie courante de section circulaire ;
- En tôle d'acier galvanisé rigide ;
- Fixées par suspentes et colliers anti vibratiles ;
- Les diamètres seront fonction des débits et calculs de l'entreprise ;
- Toutes pièces de connexion et raccordement comprises jusqu'au tableau divisionnaire mis en place par le lot électricité (coudes, manchons, tés etc...).

Conditions particulières :

- Pour l'extraction à l'extérieur la gaine passera par une grille à mailles de 10mm créée et sera faite sur mesure, compris toutes pièces de transformation et de calfeutrement de la baie ;
- Cette gaine d'extraction sera raccordée en extérieur sur la gaine existante.

Ces gaines seront CF 1h, cette protection sera obtenue par la mise en œuvre d'un produit fibreux destiné à la protection antifeu des conduits de ventilation du type DOSSOLAN 3000 de chez DAUSSAN ou tout autre solution techniquement équivalente permettant de garantir le niveau de protection requis.

PV feu à fournir.

Localisation :

- SAS
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

6.2 BOUCHES D'EXTRACTION

Fourniture et pose de bouches autoréglables ALDES ou techniquement équivalent comprenant :

- De débit adapté et constant ;
- Niveau de bruit ne dépassant pas 33dB (A) ;
- Avec élément de régulation constitué d'une membrane en silicone et d'un ressort de rappel ;
- Accessibles pour montage / démontage et entretien ;
- Avec grille ;
- Dimensionnées en fonction de l'étude et de leur quantitatif ;
- Toutes pièces de raccordement et d'étanchéité sur la gaine de distribution principale comprises.

Localisation :

- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

6.3 CAISSON MOTEUR VMC

Fourniture et pose et raccordement d'un caisson **compact** de VMC simple flux permanent de marque ALDES ou techniquement équivalent comprenant :

- La puissance d'extraction et le débit du caisson sera issue de l'étude technique de l'entreprise ;
- Le support du caisson sera réalisé sous forme de châssis, monté sur suspente anti vibratile ;
- La ventilation des locaux sera générale et permanente ;
- La ventilation sera en montage normal ;
- Kit de manchettes souples pour raccordement des réseaux de reprise et de rejet ;
- Télécommande ;
- Le matériel sera NF et CE.

Localisation :

- SAS

6.4 RADIATEURS ELECTRIQUES

Fourniture et pose d'un système de chauffage électrique intégré pour bureaux par radiateurs électriques à fluide caloporteur, pour permettre des températures intérieures de + 20°, par - 7° extérieur. Calcul des puissances à vérifier par l'entreprise en fonction du découpage des pièces de leur positionnement et de l'isolation. Radiateurs électriques à inertie de type ACCESSIO de chez ATLANTIC ou techniquement équivalent, raccordements et protections au TGBT. L'ensemble devra être géré soit de manière autonome sur chaque convecteur ou sur centralisation programmable avec plages horaires de fonctionnement à température réduite.

Localisation :

- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

6.5 RACCORDEMENT RADIATEURS

L'entreprise devra réaliser les raccordements des deux radiateurs déplacés par le service énergie exploitant du chauffage du lycée.

Localisation :
- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

7 PEINTURE

7.0 GENERALITES

7.0.1 NORMES ET D.T.U.

L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés, règlements administratifs et normes applicables en France au moment de la signature du marché.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur quelques textes de portées générales. L'ensemble de la réglementation étant applicable, l'Entrepreneur doit se reporter aux textes publiés par le R.E.E.F.

Sont applicables, aux matériaux employés d'une part et à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Charges (ou ayant valeur de Cahier des Charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.), suivi de leurs Cahiers des Clauses Techniques et Spéciales, mémentos de conception, additifs et erratums publiés par le C.S.T.B.

Les documents techniques unifiés (D.T.U.) :

- DTU n°25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie
- DTU 36.1 : Menuiseries bois
- DTU 59.1 : Peinturage (Norme NF P 74-201.1 et NF P 74-201.2 d'octobre 1994)

– Les Normes Française et plus particulièrement applicables aux présents travaux les sous-divisions suivantes :

- Sous-division Peintures, Pigments, Vernis :

⇒ Série T 30. Méthodes d'essais.

⇒ Série T 31. Pigments et matières de charges. Méthodes d'essais et spécifications.

⇒ Série T 33. Solvants, diluants.

⇒ Série T 35. Application des peintures et vernis.

⇒ Série T 36. Généralités - Terminologie.

– Autres documents :

- La peinture en Bâtiment – Prescriptions Techniques du Centre d'information et de Documentation du Bâtiment.

- Peinture, Vernis et Produits Connexes – Classification et désignation.

- Dictionnaire Technique (Décisions n°1 et 2 du Groupe Permanent d'Études des Marchés de peinture, Vernis et Produits Connexes (C.P.E.M.P.V.).

- Cahier des Prescriptions Techniques applicables aux travaux de peinture, nettoyage, de mise en service, n°139.

Ainsi que tous les décrets, arrêtés, règlements et documents de normalisation complétant ou modifiant les documents ci-dessus, en vigueur à la date de la soumission.

Ces textes s'entendent dans leur édition la plus récente à la date des travaux.

Cette liste indicative n'est pas limitative.

En cas de doute sur l'interprétation d'un règlement ou d'un détail d'exécution, ou en cas de contradiction, la règle la plus restrictive est appliquée.

Ces documents sont ceux en vigueur à la date de signature du marché, dès lors qu'ils sont applicables, en raison de la nature des ouvrages eu égard à leur destination.

7.0.2 REGLES D'EXECUTION GENERALES

Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible et selon les meilleures techniques et pratiques en usage.

A ce sujet, il est formellement précisé à l'entrepreneur qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.

La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le Maître d'œuvre et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous frais de réfection des dégâts éventuels causés aux autres ouvrages et aucune prolongation de délai ne sera accordée.

Tous les matériaux, éléments et articles fabriqués, « non traditionnels » devront toujours être mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique.

7.0.3 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur est réputé avoir inclus dans son offre :

- la reconnaissance des subjectiles, telle qu'elle est définie à l'article 5 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1).
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages.
- la mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions de l'article 6 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1).
- l'application des produits suivant prescriptions de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1) et du présent document concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant et les coloris. En l'absence de définition, l'état de finition retenu est la finition B ; il en est de même en cas de non-définition de la nature de subjectiles.
- le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- la mise en teinte sur le chantier éventuellement.
- la réception de l'état des supports, (propriété, planéité, état de surface, humidité) en présence du Maître d'œuvre.
- les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement.
- la fourniture et l'application d'un enduit de lissage et de l'adhésif pour la pose par collage en plein du revêtement.
- la livraison des revêtements dans un bon état de propreté sans tâche de colle.
- le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes à l'issue de ses travaux.
- l'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.
- nettoyage général du chantier permettant la mise en service des locaux.

Cette liste n'est pas exhaustive

7.0.4 QUALITES DES MATERIAUX

L'Entrepreneur de peinture est responsable du choix des produits et de leurs marques.

Ce choix est fait suivant l'aptitude à la fonction des produits selon la protection ou de l'état de finition recherché. Une fiche descriptive accompagne chacun des produits élaborés par le fabricant et guide le choix de l'exécutant du Lot Peinture.

Cette fiche descriptive, établie sous la responsabilité du fabricant, doit faire référence, s'il y a lieu, aux spécifications et labels suivants :

- * Nom du fabricant
- * Nom du produit

- * Marque :NF
- * Agrément ministériel
- * Normes :.....AFNOR
- * Spécifications :.....GPEM/PV
- * Identification du lot
- * Domaine d'emploi ou destination
- * Diluant à utiliser
- * Toute autre spécification dont l'origine doit être alors précisée

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre peuvent prescrire, dans les documents contractuels du marché, des prélèvements destinés à permettre d'éventuelles vérifications de l'aptitude à l'emploi des produits.

Pour tout essai ou épreuve non prescrit par le marché, les mêmes frais sont à la charge du Maître d'Ouvrage si ceux-ci sont favorables et à la charge de l'Entrepreneur s'ils sont défavorables.

Les frais de réparation des dégradations occasionnées par les épreuves des ouvrages sont imputés suivant les mêmes conditions explicitées dans les deux paragraphes précédents.

Le prélèvement s'effectue par prise d'échantillons par le maître d'ouvrage ou son représentant, dans l'une des circonstances ci-après :

- à la livraison
- sur le stock en approvisionnement
- en cours d'exécution des travaux

Deux échantillons représentatifs, par produit, seront prélevés selon les principes d'échantillonnage de la norme NF EN 21512.

Les échantillons sont conservés par le maître d'ouvrage ou son représentant et ne sont essayés que si des désordres apparaissent.

Toutefois, des essais seront effectués, si l'Entrepreneur le juge nécessaire, pour vérifier l'aptitude à l'emploi des produits.

Les produits titulaires d'une marque NF ou d'un agrément ministériel sont dispensés de ce contrôle.

7.0.5 CONDITIONS DE TEMPERATURE ET D'HYGROMETRIE

Si, au début ou au cours de l'exécution, l'Entrepreneur constate que les conditions hygrométriques ou de températures de l'air ambiant ne sont pas conformes aux dispositions du paragraphe 6.1 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1), il en avise par écrit le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'œuvre qui prescrira de la même manière :

- Soit l'ajournement des travaux jusqu'à ce que les conditions conformes d'hygrométrie et de température soient obtenues, en prorogeant le délai d'exécution en fonction de la date à laquelle l'application des enduits et peinture pourra s'effectuer normalement.
- Soit la mise en service d'un chauffage permettant la mise en température progressive des locaux nécessaires à l'exécution des travaux selon les dispositions du paragraphe 6.1 de la norme NF P 74-201-1 (Référence DTU 59.1).

Les frais correspondants à l'obtention de ces conditions, notamment de ceux qui pourraient résulter du chauffage des locaux, sont à la charge de l'Entrepreneur.

7.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

7.1.1 PREPARATIONS DES SUPPORTS

Réception et acceptation des supports existants. Travaux préparatoires sur supports conformément à la Réglementation en vigueur. En cas de nécessité de protections et/ou d'échafaudages, ces prestations seront à reprendre en sus du présent lot.

Ces travaux comprennent :

- Protection des vitrages
- Brossage et époussetage,
- Sur ancien fonds de revêtements lessivables :
- Adhérents : lessivage pour repeindre, si nécessaire, ponçage des subjectiles brillants pour rendre la surface mate

- non adhérents : grattage à vif ou décapage, rinçage
 - grattage des parties mal adhérentes, ouverture des crevasses éventuelles,
 - rebouchage, calicotage éventuel des fissures
 - raccord d'enduit et enduit non repassé
 - ponçage et époussetage
 - Compris réalisation si nécessaire, suivant état du support, d'un enduit garnissant en complément sur l'ensemble de la surface, et toutes sujétions pour mise en état du support prêt à recevoir une peinture ou un revêtement mural.
 - Évacuation des déchets à la décharge sélective.
- Parements livrés prêts à peindre

7.1.2 ANCIEN FOND VERTICAL

Réalisation de travaux préparatoires sur fond existant de toute nature en partie horizontale ou inclinée, travaux à réaliser par tous moyens appropriés.

Au préalable il sera réalisé suivant état du support, d'un enduit garnissant en complément sur l'ensemble de la surface.

- Réalisation de 2 passes d'un enduit de lissage sur l'ensemble des surfaces du type Enduit PF7 des établissements WEBER ET BROUTIN ou techniquement équivalent. Ponçage fin entre deux passes. Enduit parfaitement dressé et présentant un aspect de surface plan et irréprochable.

Localisation : Toutes surfaces verticales concernées par les travaux

7.2 TRAVAUX DE FINITION PEINTURE

Travaux de finition par application de peinture à réaliser suivant la nature du support et conformément à la Réglementation en vigueur.

En cas de nécessité de protections et/ou d'échafaudages, ces prestations seront à reprendre en sus du présent lot.

7.2.1 SUBJECTILE PLATRE MAÇONNERIE ET DERIVES, SUPPORT BOIS, HORIZONTAL

Travaux de finition sur fond existant et créé à peindre comprenant :

- égrenage, époussetage des supports
- Protection des ouvrages dus aux autres corps d'état
- Primaire d'accrochage opacifiant adhérent et isolant en phase aqueuse de type Tol-Prim P de chez Tollens ou techniquement équivalent, très faible niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, A+
- 2 couches de peinture acrylique satinée velouté de type Idrotop Velours Plus de chez Tollens, très faible niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, A+
- rechampissage

Y compris protections, tous détails et toutes sujétions d'exécution.

La finition demandée est de type A sur les supports neufs et de type B sur les supports anciens.

Tons aux choix de l'Architecte.

Application de peinture dans deux tons différents.

Localisation : toutes surfaces situées dans les espaces concernés par le projet

7.2.2 PEINTURE SUR MURS ANCIENS PEINTS

- lessivage,
- ponçage, dépoussiérage,
- rebouchage soigné
- application de peinture

Localisation :

- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport*

7.2.3 PEINTURE SUR SUPPORT BOIS

Suite aux travaux de préparation des supports, finition par application de deux couches de peinture satinée microporeuse adaptée à la nature du support.

Y compris toutes sujétions de teintes selon choix du Maître d'Œuvre, réchampissages, tous détails et toutes sujétions d'exécution.

Application de peinture dans un ton.

Localisation :

- *Salle 3.A.3 Intendance – sur le bloc-porte installé*

- *Salle 1.D.8.01 activité logistique & transport – sur plinthe*